

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNE DE LODÈVE

## DÉCISION

numéro MLDC_241024_112
---------------------------

portant sur

### CESSION DE LA SALEUSE DE MARQUE KUHN MODÈLE VSA 601

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 10°,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**VU** la proposition de rachat de la société T3M Lavail en date du 24 juin 2024,

**CONSIDÉRANT** le besoin de céder, en l'état, la saleuse de marque Kuhn modèle VSA 601 du fait de sa vétusté,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De céder la saleuse de marque Kuhn modèle VSA 601, ayant une valeur nette comptable de zéro euro (0 €) et inventoriée au numéro 61, à la société T3M Lavail, pour un montant de trois-cents euros Toutes Taxes Comprises (300 € TTC),

- **ARTICLE 2** : De préciser que la recette correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 77, article 775,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20241024-lmc114096-AR-1-

1  
Date de télétransmission : 24/10/24  
Date de publication : 31/10/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt quatre octobre deux mille vingt-quatre,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE

